ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le quatorze du mois de janvier à dix-neuf heures trente.
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2015.

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 27
Absent :
Pour : 27

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO /Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI /Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ/ Mélanie MORINI / Marc LEROY / Delphine BOLLARO/ DRAGONI José/ Christine DECORDIER / Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ LESSATINI Jean-Yves/ Gracienne DODAIN/Sophie ESPOSITO.

N° 006/2015

PROCURATIONS Sonia CHAKROUNI à Jean-Luc CAMBRA / Françoise DAMILANO à Catherine DINI / Pierre VESTRI à José DRAGONI/ Taoufik FATFOUTA à Jean-Marc GIMENEZ / Eddie DEGIOVANNI à Charles BEVACQUA

OBJET : URBANISME

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Intempéries 2014 : Demande de soutien financier auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le rapport des sinistres, du Cabinet RISSER, domicilié à LA GAUDE, expert,

Considérant la nécessité de procéder aux réparations

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité d'Effectuer les travaux d'urgence de remise en état, de réfection ou de confortement des routes communales pour un montant estimé actuellement à 289 621,00 euros hors taxes,

Il est décidé au Conseil Municipal de donner l'autorisation au Maire de Solliciter l'aide de l'Etat, du Conseil général et de la Région allouée aux collectivités locales touchées par des catastrophes naturelles et notamment du fonds de solidarité pour les travaux d'urgence à effectuer sur la route de la Colle et la Route du Tennis sise en bordure du Paillon.

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 16/01/2015 et publication en mairie le : 16/01/2015

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDELLI
Maire de DRAP